



Formulaire d'inscription MDJ

Autorisation d'adhésion

Je soussigné(e) (NOM Prénom) : _____

Détenteur(trice) de l'autorité parentale, autorise l'enfant :

NOM : _____

Prénom : _____

Demeurant à Rue : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

A adhérer à l'association *Maison des jeunes de Chapareillan (MDJ)*, dont le siège réside au 100 Rue Bellecour 38530 Chapareillan.

Renseignements

• Enfant :

Sexe : F / M Date de naissance : _____ Classe : _____

Etablissement fréquenté : _____

Autorisez vous la prise et l'exploitation de photographies, films ? Oui / Non

Allergies (ou contre-indications alimentaires) : Oui / Non

Si oui lesquelles : _____

Autres pathologies (asthmes, diabète...) : Oui / Non

Si oui lesquelles : _____

Contre-indications à certaines activités : Oui / Non

Si oui lesquelles : _____

• Responsable légal 1 :

NOM : _____ Prénom : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

• Responsable légal 2 :

NOM : _____ Prénom : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Le montant de la cotisation est de : _____ euros

collégien : 20€ habitant chapa/ 25€ extérieur

lycéen : 10€

Souhaitez vous une facture : Oui / Non

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

Pour les parents de collégiens, souhaitez vous faire partie d'un groupe WhatsApp MDJ pour être informés de nos évènements et actualités pour cette tranche d'âge ? Oui / Non

Avez-vous des informations complémentaires à nous donner sur votre enfants ou des suggestions pour l'association (idées de sortie, jeux à acheter ou fonctionnement général) ?

Règlement intérieur MDJ

Conditions générales d'accès : Pour participer aux activités et venir sur le temps d'accueil, il suffit de remplir le formulaire d'adhésion et de payer la cotisation annuelle. Certains évènements peuvent être ouverts à tous.

Horaires d'ouvertures : L'accueil du mercredi réservé aux collégiens est ouvert de 15h à 18h30 en période scolaire au 205 Chemin des Buis (à côté du vieux clocher). Les autres évènements de la MDJ sont généralement le mercredi après-midi, le vendredi soir et le samedi.

Arrivé / départ : il est possible de venir et partir de la MDJ librement, dès la sortie la MDJ se décharge de toute responsabilité. Vous pouvez cependant indiquer aux animateurs des modalités particulières de départ pour votre enfant.

Comportement :

- Les jeunes comme les animateurs sont tenus d'avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des autres
- Le tabac, l'alcool, les stupéfiants ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de la MDJ
- Tout matériel doit être utilisé avec soin et remis à sa place
- Toute détérioration volontaire pourra être facturée
- Tout objet personnel est sous la responsabilité du jeune

Sanction : En cas de non respect du règlement intérieur le bureau pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusions définitive du jeune.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MDJ et en accepte les termes.

Signature :